



20ème

Rapide de La Roche sur Yon

Vendredi 08 mai 2026

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (tournoi A)

Article 1 : Le club d'échecs de La Roche sur Yon (CERY), organise le **vendredi 8 mai 2026, le 20^{ème} Open Rapide d'échecs de La Roche sur Yon (85)**.

Le tournoi se déroule à :

la salle des Fêtes du Bourg sous la Roche
80 rue Emile Baumann
85000 La Roche sur Yon

Article 2 : Règles du jeu : Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E), le 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai. Les règles d'appariement sont celles du C04 (Fide Handbook) : sept rondes, appariements au système suisse classique, sans aucune protection (clubs, ligue, famille...), assisté par ordinateur (programme PAPI_3.3.8, homologué par la F.F.E.).

Conformément aux règles des compétitions de la FIDE, tout joueur n'ayant pas rejoint la salle de jeu d'une compétition de la FIDE avant le tirage au sort doit être exclu du tournoi, sauf s'il se présente avant l'appariement d'une autre ronde (Chapitre C Retardataires p.192 LA)

Pointage auprès de l'arbitre au plus tard à 09h30 pour être apparié pour la ronde 1.

Article 3 : Cadence : Le tournoi se jouera en **7** rondes. Chaque joueur disposera de **15** minutes pour jouer sa partie avec un ajout de temps de **5** secondes par coup joué. Le vainqueur apporte le résultat à la table de marque immédiatement après la partie. En cas d'égalité, le conducteur des blancs apporte ce résultat. Sans résultat à la fin de la ronde, le résultat sera compté comme double zéro.

Article 4 : Horaire des rondes :

- ronde 1 à 10h00 ;
- h30 ;
- ronde 2 à 11h00 ;
- ronde 3 à 12h00 ;
- ronde 4 à 13
- ronde 5 à 14h30 ;
- ronde 6 à 15h30 ; -
- ronde 7 à 16h30 ;

Remise des prix à **17h30**.

Remarque : A partir de l'heure de lancement de la ronde par l'arbitre, tout joueur dispose d'un délai de 10 minutes pour se présenter à sa table de jeu. Passé ce délai, la partie sera déclarée perdue.

Article 5 : Droits d'inscription :

Tournoi A : Homologué FIDE. Les droits d'inscription sont de **15 €** pour les adultes et de **7 €** pour les jeunes (juniors inclus). Pour les personnes s'inscrivant sur place, ces droits seront majorés à **16 €** pour les adultes et **8 €** pour les jeunes.



20^{ème}

Le montant des prix sera affiché après la 3^{ème} ronde. Son total atteindra au moins 80% des droits d'inscription du tournoi A.

Le vainqueur remportera un prix de 600 euros.

Les prix ne sont pas cumulables. Tout joueur absent à la remise des prix (17h30) perd le droit à son prix.

Tournoi B : Homologué FIDE, ouvert aux catégories jeunes jusqu'à U14 inclus et moins de 1401 ELo rapide. Les droits d'inscription sont de 5 €, majoré à 6 € pour les inscriptions sur place.

Rapide de La Roche sur Yon

Article 6 : Appariements :

Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement ELO rapide Fide de **Mai 2026 ou FFE de Février 2026**. Le tournoi est homologué par la FIDE (Fédération Internationale Des Echecs) et par la Fédération Française des Echecs. La présentation de la licence A ou B, valable pour la saison en cours, est obligatoire pour participer au tournoi. Tout joueur non licencié peut prendre une licence sur place auprès de l'arbitre.

Remarque : Obligation de présenter un certificat de non contre indication à la pratique des échecs lors d'une prise de licence sur place..

Article 7 : Départages :

Les départages suivants seront appliqués : **Buchholz tronqué, Buchholz, Performance.**

Article 8 : Organisation et arbitrage :

Responsable de l'organisation	- Dominique GABORIAU
Arbitre principal	- Nicolas POTIRON, AFO2
Arbitre adjoint	- Eric Limousin AF02

Article 9 : Conduite des joueurs :

Les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et le choix de leur couleur.

Il est formellement interdit de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique à l'intérieur des locaux.

Les conversations et lectures suspectes sont interdites dans l'aire de jeu.

Il est interdit de faire usage de matériel électronique quelconque durant les parties. Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu. Une tenue correcte est exigée.

Article 10 : Règles spécifiques :

Si un joueur utilise ses deux mains pour réaliser, jouer un coup (en cas de roque, de prise ou de promotion) et appuie sur la pendule, cela sera considéré comme un coup illégal (article 7.5.4, livre de l'arbitre)

Pour le premier coup illégal achevé par un joueur, l'arbitre donnera une minute supplémentaire à son adversaire ; pour le second coup illégal achevé par le même joueur l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur.

Selon l'article A5 des Règles des Échecs Rapide, **l'article A4 de « l'annexe A : Echecs rapides » s'applique pour la durée du tournoi** (cf page 77 du livre de l'arbitre, consultable à la table d'arbitrage)



20ème

Article 11 : Respect :

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur ainsi que la Charte du joueur d'échecs. Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la Fédération Française des Échecs.

Rapide de La Roche sur Yon

L'arbitre principal

Nicolas Potiron

L'organisateur

Dominique GABORIAU

Note : chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, merci de bien nous le spécifier par avance.